

civique est affirmée la nécessité de l'apprentissage documentaire au CDI, sachant que le thème d'actualité traité renvoie aux médias et à l'opinion publique. Ces quelques exemples montrent que le CDI, en tant qu'outil et lieu d'investigation instituant un rapport différent au savoir s'inscrit dans le programme des disciplines. Rappelons que, derrière cette appellation "CDI", il y a toujours un enseignant documentaliste identifié par la communauté éducative en raison de sa disponibilité et de sa compétence. Par ailleurs, la fréquentation du CDI est implicite dans beaucoup d'activités liées à l'éducation aux médias et mentionnées dans les programmes (et les compléments de programmes), telles que la lecture de l'image, la découverte des différents médias, la lecture d'articles de presse, la recherche d'informations. Pour ces activités, l'enseignant a tout intérêt à se tourner vers le CDI et les documentalistes : outre la découverte des outils de recherche, des différents supports d'étude, et des ressources disponibles, c'est aussi une méthodologie que les élèves vont y acquérir : recherche documentaire, sélection de l'information, prise de notes et restitution.

Les nouveaux dispositifs, et notamment les itinéraires de découvertes au collège (IDD), les travaux personnels encadrés au lycée (TPE), les projets pluridisciplinaires à caractère professionnel au lycée professionnel (PPCP) favorisent cet apprentissage de l'autonomie croisée avec l'interdisciplinarité dont le CDI est le lieu par excellence. De même, les programmes d'éducation civique juridique et sociale (ECJS) en recommandant la pratique du dossier documentaire ou du dossier de presse induisent une fréquentation du CDI par les élèves.

D'une manière générale, au lycée, les parties du programme en liaison avec l'éducation aux médias peuvent toutes déboucher sur un travail de fond ou complémentaire au CDI : c'est bien en effet le centre de documentation qui se profile derrière les mots "recherche documentaire", "utilisation de documents visuels ou audiovisuels", "utilisation d'internet, lecture de la presse.

Rappel : les enseignants de tous niveaux et de toutes disciplines trouveront sur le site du

CLEMI, à l'adresse : http://www.clemi.org/spe/pedagogie/speprog_off.html un document intitulé : "Lecture des programmes scolaires sous l'angle de l'éducation aux médias" (école primaire, collège, lycées techniques et d'enseignement général). Ce texte fait une lecture exhaustive des programmes pour y identifier les entrées concernant l'éducation aux médias. Ont été identifiés dans les programmes disciplinaires l'utilisation des médias comme supports pédagogiques (cf. éducation par les médias) et l'étude des médias pour eux-mêmes (cf. éducation aux médias). D'autre part, ont été soulignés les objectifs généraux, les formulations, les souhaits qui permettent d'induire et de légitimer une éducation aux médias. Enfin a été repéré tout ce qui concernait l'éducation à l'image, la lecture des images et l'étude du phénomène visuel.

Les acteurs

La Semaine de la presse et des médias dans l'école est une initiative du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Elle est pilotée par son Centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information (CLEMI), en étroite partenariat avec l'ensemble des professionnels de l'information, La Poste et sa filiale STP (Société de traitement de presse).

Dans chaque académie, la Semaine de la presse et des médias dans l'école est placée sous la responsabilité des recteurs d'académie. Une cellule de pilotage académique sera constituée sous l'autorité du recteur dans les centres régionaux et départementaux de documentation pédagogique, en relation avec les coordonnateurs académiques du CLEMI. Cette cellule sera chargée de l'organisation matérielle et du suivi pédagogique de la Semaine. Elle pourra aussi intégrer, ponctuellement, les professionnels des médias particulièrement investis dans l'opération.

L'expérience tentée l'an passé avec Unipresse qui avait envoyé un panel de presse à une centaine d'établissements français à l'étranger sera poursuivie avec, pour cette nouvelle édition, l'appoint de TV 5, la chaîne internationale de télévision francophone et de Radio France internationale (RFI).

Auteur : France.Ministère de l'Education Nationale.DESCO

Titre : semaine nationale de la presse et des médias dans l'école

Titre du périodique : Le B.O.

N° du périodique : 41

Date de publication : 11 novembre 2004

Collation : p.2417-2421

[texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie]